



Fédération des Services Publics

Mairie de TOULOUSE

Syndicat CGT

18 rue St Rémy
31000 TOULOUSE

Tél. : 05.61.52.53.96 – Fax : 05.34.31.52.44

Mail : secretariat@cgtmairiedetoulouse.fr



Toulouse, le 30 mars 2022

Section CGT des Sports

La section CGT des Sports porte vos revendications spécifiques, dans la continuité du préavis de grève journalier déposé pour le mois d'avril.

2022: Le DGS et la DGRH, mettent en avant les 6 jours de non travail RTT « gagnés » par les agents passés de 35h à 37h10 par semaine.

Mais le diable se cache dans les détails !

Au service des sports depuis janvier, les collègues qui travaillent avant 6h ou après 22h ont perdu la compensation horaire double des heures de nuit, remplacées par une indemnité de 0.97 € de l'heure.

Les collègues qui attaquent à 5h travaillent 1h de plus chaque jour de la semaine et 2 h 10' de RTT* (Rallonge du Temps Travail) soit 7 h 10' de plus par semaine qu'en 2021 pour une indemnité de $5 \times 0.97\text{€} = 4.85\text{€}$ bruts.

Le règlement de l'organisation du temps de travail dit:

Les plannings prévisionnels devront être fournis aux agents dans un délai de 11 jours ouvrés. Des modifications peuvent néanmoins intervenir en fonction des nécessités de service...

CGT: quelle est la compensation pour les modifications de plannings pour nécessité de service lors d'un délai inférieur à 11 jours ?

La **CGT** revendique que ces changements de plannings entraînent des compensations financières ou horaires.

Aux ateliers Thibaud les agents s'inquiètent sur leur avenir suite au démantèlement de l'atelier prévu dans le cadre de la territorialisation « Proxima ».

Pour pouvoir choisir leur future affectation ils devront postuler et se mettre en concurrence avec d'autres collègues pour être triés par la hiérarchie.

Dans cette réaffectation forcée les déplacements domicile/travail des collègues risquent d'augmenter, ce qui engendrera des frais et une fatigue supplémentaire.

Les Maîtres Nageurs Sauveteurs revendiquent:

1– la possibilité de ne pas travailler plus de 11 week-ends par an pour tous, car à ce jour seuls les "anciens" ont le choix.

2– l'octroi de 10 jours de sujétions particulières (possible par la loi TFP d'août 2019), au vu : du travail des week-ends, du travail en horaires décalés et de la pénibilité liée au bruit, la chaleur de l'atmosphère humide, la présence de chloramines et aux conditions météo sur les bassins nordiques.

Les maîtres nageurs s'inquiètent de la complexité du système de calcul des congés annuels qui leur sera appliquée cette année.

En allant rencontrer des agents sur les installations, nous avons notés de nombreux problèmes liés au changement d'horaires à 1607h.

- Problèmes de management, pas de rectification des horaires de nuit par rapport à l'OTT de 22h à 7h du matin.
- Pourquoi les heures de nuit sont elles à 0,97 euros ?
- Des plannings complètement incohérents et malléables à souhait.

Dans tout le service, les agents se rendent compte, comme nous l'avions annoncé, que les ARTT ne sont pas des congés (une maladie peut vous faire sauter votre ARTT) et les ARTT seront à l'avenir, n'en doutons pas, des jours imposés par l'administration pour raison de service.

Lorsque nous avons rencontré le directeur il nous a informé que les agents qui souhaitent rester aux 35h doivent se faire reconnaître rapidement. Sinon en fin d'année il y aura une possibilité individuelle de revenir aux 35h.

Le directeur n'entend plus parler (du côté de la haute administration) du projet d'imposer l'indemnisation financière en supprimant la récupération au taux 1.66 pour les dimanches travaillés.

Analyse CGT

Les agents du services des sports comme beaucoup d'agents de la mairie ne se voient octroyer que le minimum légal (par exemple 25 jours de congés + 2 de fractionnement et 0.97€ de valorisation financière des heures de nuit).

Dans le service, nous constatons des modifications de plannings intervenant dans un délai inférieur de 11 jours, souvent la veille pour le lendemain, où l'agent concerné se voit décaler son jour de repos hebdomadaire au bon vouloir de la hiérarchie, tout cela sans compensation financière ou horaire.

La CGT revendique

- libre choix pour tous les MNS de ne pas travailler plus de 11 weekends/an
- reconnaissance de la pénibilité des métiers dans le service par l'attribution de 10 jours de sujétion.
- retour à la compensation double des heures de nuit, ou revalorisation financière substantielle.
- respect strict des plannings pour les agents avec un délai d'au moins 11 jours ouvrés et s'il doit y avoir un changement de planning, il faut une compensation financière ou horaire.